

PYGANIC[®] Crop Protection EC 1.4 II

AGRICOLE
INSECTICIDE

CONCENTRÉ ÉMULSIONNABLE



N^o D'HOMOLOGATION 30164

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

- Pour usage sur les cultures biologiques et les plantes ornementales décrites ci-dessous
- Fournit une action de choc rapide et tue les ravageurs des plantes
- Contient du pyrèthre – un insecticide botanique dérivé des chrysanthèmes

PRINCIPE ACTIF:

Pyréthrinés 1.40%

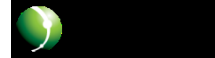
MGK[®] et PYGANIC[®] - Marques déposées de McLaughlin Gormley King Company

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

Contenu Net: _____

Fabrique par:



7325 Aspen Lane North
Minneapolis, MN 55428
U.S.A.
(763) 544-0341

EPA Est. No. 1021-MN-2

J. Mudryj Regulatory Consultants Ltd., 17 Oakfield Dr., St. Andrews, Manitoba R1A 2W9, Canada, 431-388-6440

MODE D'EMPLOI:

PRÉCAUTIONS ET RESTRICTIONS CONCERNANT L'UTILISATION

- N'appliquer ce produit que tel qu'indiqué sur la présente étiquette.
- Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale.
- Ne pas appliquer ce produit de façon à ce qu'il entre en contact avec les travailleurs ou autres personnes, soit directement ou par la dérive.
- Ne pas mouiller les plantes jusqu'au ruissellement ou jusqu'à ce qu'elles dégouttent.
- Ne pas appliquer directement sur l'eau ou près de l'eau, des collecteurs d'eaux pluviales ou des fossés de drainage. Ne pas appliquer par temps venteux. Pour empêcher le ruissellement du produit, ne pas trop arroser les zones traitées ni appliquer lorsqu'on prévoit une pluie abondante. Rincer l'applicateur au-dessus de la pelouse ou du jardin seulement.

Instructions:

pH : Il est recommandé d'établir le pH du mélange final entre 5,5 et 7,0.

Abeilles domestiques: Pour éviter tout dommage éventuel aux abeilles domestiques, il est recommandé de traiter tôt le matin ou en fin de soirée.

Phytotoxicité: La santé des plantes constitue une importante considération lorsqu'on utilise des insecticides. Il n'est pas possible d'établir la phytotoxicité de PYGANIC® Crop Protection EC 1.4 II sur de nombreuses variétés de plantes qui pourraient réagir différemment aux insecticides à différents stades de croissance ou dans diverses conditions environnementales. Avant de procéder à un traitement généralisé de PYGANIC Crop Protection EC 1.4 II, traiter un petit nombre de plantes et observer tout signe de phytotoxicité sur une période de 10 jours. Une phytotoxicité légère à modérée (décoloration des feuilles) a été signalée après des applications répétées de PYGANIC™ Crop Protection EC 1.4 II sur certains cultivars de fraise.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour la suppression des ravageurs aquatiques.

NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe d'aspersion doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Épandage par chimigation: NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). L'application **DOIT** être effectuée **SANS** l'aide d'un canon.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Zones tampons:

Les méthodes ou l'équipement de pulvérisation suivants **NE** nécessitent **PAS** de zone tampon: pulvérisateur manuel ou à dos et application localisée.

Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats d'eau douce sensibles (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture		Zone tampon requise (en mètres) pour la protection des:			
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de:		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de:	
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m
Chimigation	Canneberge		10	1	2	1
Pulvérisateur à rampe	Petits fruits de plantes naines (raisin d'ours, myrtille, bleuets nain, chicouté, canneberge, airelle rouge, fruit de kunzea, pain de perdrix, fraise)		35	5	10	4
	Haricot pinto, haricot vert, haricot jaune, tomate et rose		20	3	5	3
Pulvérisateur à jet porté	Bleuet en corymbe, raisin, framboise	Pulvérisation en début de saison	40	15	20	10
		Pulvérisation en fin de saison	30	5	10	5

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) parmi tous les produits utilisés dans le mélange en cuve et pulvériser en utilisant la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes de ces produits d'association.

Les zones tampons relatives à ce produit peuvent être modifiées selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en accédant au Calculateur de zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

APPLIQUER SUR LES CULTURES BIOLOGIQUES INDIQUÉES EN UTILISANT LA DOSE D'EMPLOI SUIVANTE :

Appliquer dans un volume de pulvérisation suffisant pour assurer une couverture uniforme et complète de toute la surface de la plante. Surveiller la présence de ravageurs et appliquer le produit lorsque les ravageurs sont observés pour la première fois; ne pas attendre que les plantes soient fortement infestées. Répéter l'application, au besoin, selon le dépistage, tout en respectant l'intervalle de réapplication minimal.

Culture	Ravageur	Dose d'emploi de PYGANIC Crop Protection EC 1.4 II	Remarques et restrictions
Haricot Pinto Haricot mange-tout Haricot beurre	Pucerons Légionnaire de la betterave Fausse-arpenteuse du chou Cicadelles Coccinelle mexicaine des haricots Chrysomèle maculée du concombre	2,32 à 4,65 L/ha (30 à 60 g m.a./ha)	Ne pas réappliquer plus souvent qu'une fois tous les 7 jours. Ne pas appliquer plus de 8 fois par saison. Ne pas appliquer plus de 37,2 L/ha (480 g m.a./ha) par saison de croissance.
Tomate	Pucerons Légionnaire de la betterave Fausse-arpenteuse du chou Cicadelles Chrysomèle maculée du concombre Chrysomèle rayée du		
Bleuet Raisin Framboise	Pucerons Cicadelles		
Rose	Pucerons		

Culture	Ravageur	Dose d'emploi de PyGanic Crop Protection EC 1.4 II	Remarques et restrictions
Petits fruits de plantes naines (GC 13-07G) raisin d'ours; myrtille; bleuet nain; chicouté; canneberge; airelle rouge; fruit de kunzea; pain de perdrix; fraise; cultivars, variétés et hybrides de ces denrées	Pucerons Cicadelles Enrouleuses Arpenteuses Tordeuse des canneberges Tordeuse souffrée (première génération seulement)	2,32 à 4,65 L/ha (30 à 60 g m.a./ha)	Pour les petits fruits de plantes naines, ne pas réappliquer plus souvent qu'une fois tous les 3 jours. Ne pas appliquer plus de 10 fois par saison de croissance. Ne pas appliquer plus de 46,5 L/ha (600 g m.a./ha) par saison de croissance. Pour l'épandage par chimigation (sur les canneberges seulement), consulter la section Directives d'épandage par chimigation sur les canneberges.

DIRECTIVES D'APPLICATION:

- Mélanger uniquement la quantité de produit requise pour l'utilisation immédiate.
- Diluer PYGANIC Crop Protection EC 1.4 II dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète.
- Ajuster le pH de la bouillie à 5,5 - 7,0, s'il dépasse cet intervalle.
- Appliquer le produit tout de suite après avoir préparé le mélange.
- Pour obtenir les meilleurs résultats, il est essentiel de couvrir toute la surface des feuilles, mais ne pas mouiller la plante jusqu'au ruissellement ou jusqu'à ce qu'elle dégoutte.
- Si le mélange n'est pas appliqué tout de suite après avoir été préparé, agiter avant l'application.
- Ne pas appliquer lorsque la vitesse du vent favorise la dérive au-delà de la zone prévue pour le traitement.
- Si possible, appliquer tôt le matin ou en soirée; l'exposition réduite aux rayons UV et les températures plus faibles amélioreront le rendement et minimiseront l'effet sur les pollinisateurs.

Directives d'épandage par chimigation sur les canneberges

NE PAS appliquer PYGANIC™ Crop Protection EC 1.4II par chimigation sur d'autres cultures indiquées sur cette étiquette. On peut appliquer PYGANIC™ Crop Protection EC 1.4II au moyen d'un système d'aspersion en hauteur fixe en couverture intégrale qui appliquera l'eau uniformément et à l'intérieur des limites d'un périmètre fermé de digues. Ne pas appliquer ce produit avec quelque type de système d'irrigation que ce soit. Les systèmes d'aspersion qui fournissent un faible coefficient d'uniformité, comme les unités à poussée hydraulique, ne sont pas recommandés. Une distribution non uniforme de l'eau traitée peut réduire l'efficacité ou laisser des résidus de pesticide illégaux sur la culture.

Un réglage approprié du système de chimigation est essentiel pour obtenir la dose voulue par hectare de façon uniforme et pour minimiser le temps de lessivage. Pour des questions concernant le calibrage, communiquer avec le fabricant du système ou tout autre spécialiste.

Exigences en matière d'équipement

- Le système doit comporter une coupure anti-retour, ou un antirefouleur approuvé, ou un clapet de retenue fonctionnel approuvé, un brise-vide (y compris un hublot d'inspection), et un drain à faible pression situé convenablement sur le tuyau d'irrigation pour prévenir toute contamination d'une source d'eau par refoulement, à moins que l'eau provienne d'une source autonome artificielle sur une terre privée.
- Le tuyau d'injection de pesticide doit comporter un clapet de retenue à fermeture rapide, automatique et fonctionnel pour bloquer le débit de fluide vers la pompe d'injection. Un système de confinement secondaire autour de l'orifice d'injection doit être en place.
- Le tuyau d'injection de pesticide doit aussi comporter un clapet fonctionnel, normalement fermé, situé à l'entrée du système d'injection pour empêcher l'aspiration du fluide du réservoir d'approvisionnement lorsque le système d'irrigation est fermé automatiquement ou manuellement.
- Le système doit comporter des commandes d'interverrouillage fonctionnelles pour fermer automatiquement l'injection de pesticide lorsque la pression d'eau tombe ou que le débit d'eau s'arrête. Sinon, en l'absence d'un tel système automatique, la procédure d'injection doit être continuellement surveillée par un préposé qui est en mesure de fermer manuellement l'injection de pesticide si ces circonstances surviennent.
- Les systèmes doivent comporter un doseur, comme une pompe à mouvement alternatif rectiligne (ou un débitmètre sur inducteur), bien conçu et compatible avec les pesticides et pouvant être muni d'un système d'interverrouillage.
- Le réservoir qui contient le mélange insecticide doit être exempt de rouille, de fertilisant, de sédiments et de toute matière étrangère, et être muni d'un tamis en ligne situé entre le réservoir et le point d'injection.
- Pour assurer un mélange uniforme de l'insecticide dans la conduite d'eau, injecter le mélange au centre du diamètre du tuyau ou au-delà d'un coude ou d'un té dans la conduite d'irrigation pour que la turbulence créée au niveau de ces points aide au mélange. Le point d'injection doit être situé après tous les dispositifs de prévention de refoulement de la conduite d'eau, à moins que l'eau provienne d'une source autonome artificielle sur une terre privée.

Précautions

- **NE PAS** raccorder un système d'irrigation utilisé pour l'application de pesticide à un système d'eau publique à moins que les dispositifs de sécurité requis pour les systèmes d'eau publique ne soient en place. Des règlements locaux spécifiques peuvent s'appliquer et doivent être respectés.
- Une personne qui connaît bien le système de chimigation et qui est responsable de son opération, ou qui est sous la supervision de la personne responsable, doit faire fonctionner le système et le fermer pour faire les ajustements nécessaires, le cas échéant.
- **NE PAS** appliquer lorsque le vent provoquerait une distribution non uniforme du produit.
- **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). L'application **DOIT** être effectuée **SANS** l'aide d'un canon.
- **NE PAS** laisser la répartition de la pulvérisation dépasser la zone des planches de culture.

PREMIERS SOINS:

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

MISES EN GARDE:

Ne pas pénétrer ni permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones de traitement durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des

chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis durant l'application dans une cabine fermée.

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. En cas de contact, rincer à grande eau. Se laver avec de l'eau chaude et du savon après l'utilisation. Recourir à de l'aide médicale si l'irritation persiste. Ce pesticide peut provoquer une sensibilisation de la peau chez certaines personnes. Éviter de contaminer la nourriture humaine ou animale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Traiter selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES:

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées au traitement direct, à la dérive de pulvérisation ou aux résidus sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleurs.

NE PAS appliquer ce produit sur des cultures en fleurs si des abeilles fréquentent le site de traitement. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les abeilles dans les habitats à proximité du site de traitement.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE:

Ne pas contaminer l'eau, ni la nourriture humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination. Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION:

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:

Pour des renseignements concernant les urgences médicales ou les accidents mettant en cause des pesticides, composez le **1-888-740-8712**.